

Département de la Drôme

Commune de SUZE la ROUSSE (26790)

**Enquête publique conjointe
relative au projet d'élaboration
du zonage d'assainissement des eaux usées
de la commune de SUZE la ROUSSE**

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

Document B

Enquête publique ouverte du 13 janvier au 13 février 2023 inclus
Commissaire-enquêteur : Christiane CLERC

L'enquête publique conjointe prescrite par l'Arrêté municipal n° 2022-202 a pour objet l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Suze la Rousse conjointement au projet d'élaboration du PLU afin de pouvoir afficher la cohérence des 2 documents.

Elle s'est déroulée pendant 32 jours consécutifs du 13 janvier 2023 au 13 février 2023 inclus, dans les locaux de la mairie de Suze la Rousse.

Le dossier est une annexe sanitaire au document d'urbanisme.

En conclusion de cette enquête, en l'état actuel du dossier, de l'examen du projet, après

avoir pris connaissance des avis des différentes personnes publiques, à savoir :

- le Préfet
- le Président du Conseil départemental,
- le Président de la Chambre d'agriculture
- le Président de la CMA
- les établissements publics de coopération intercommunale SMBVL
- la DRAC - UDAP
- la CDPENAF
- l'INAO

ainsi que celui de l'Autorité Environnementale MRAe

reçu 38 personnes et **répondu à 1 observation sur registre et 2 observations sur registre dématérialisé**

et après avoir analysé le projet, soulevé les points forts et faibles du dossier repris dans ce document,

j'estime pour les raisons suivantes :

Points forts :

1. Cohérence du zonage d'assainissement avec les objectifs du PADD et le projet d'élaboration du PLU.
2. Volonté de la commune de permettre son développement par l'ouverture à l'urbanisation par 5 OAP pour développer la mixité urbaine dans un secteur proche du centre village et à Saint Turquoit, en contribuant à la lutte contre l'étalement urbain, objectif de la Loi Grenelle II
3. Capacité suffisante des stations d'épuration Les Panelles et Saint Turquoit.
4. Un programme de travaux a été proposé afin de résoudre les anomalies observées notamment réduire les ECP (Eaux Claires Parasites)
5. Le projet d'urbanisation n'engendre pas de travaux donc de coûts pour la collectivité.
6. L'assainissement non collectif est décrit très précisément dans le dossier (mis en place du dispositif, coût, entretien, aptitudes des sols),

7. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC), compétence de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CCDSP) depuis 2014, assure le contrôle des dispositifs.

Remarques :

1. L'urbanisation diffuse au Nord du Lez ne permet pas de développer le réseau d'assainissement collectif en raison de coûts importants.
2. Le tableau des données de la CCDSP sur les installations d'Assainissement Non Collectif (données 2020) fait apparaître que 46% des installations sont jugées conformes, 22 installations sur 358 ont été jugées non conformes (168 non conformes sans risque).

que, malgré les remarques, le projet d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées la commune de Suze la Rousse me paraît compatible avec les objectifs d'urbanisation maîtrisée.

En conséquence,

**Je donne un avis favorable
au projet d'élaboration du zonage d'assainissement
de la commune de Suze la Rousse**

Le 13 mars 2023

Le commissaire-enquêteur

Christiane CLERC